

CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS

Bassins, le 12 décembre 2019,

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 18/19,

ouï les conclusions du rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget ordinaire 2020 avec l'amendement suivant :

32.315 Entretien cabane du Peney

Budget 2020 – charges : Frs 0.00 (au lieu de Frs 17'500.-)

Budget 2020 amendé :

Charges
CHF 6'986'704.-

revenus
CHF 7'009'874.-

Excédent

CHF 23'170.-

Le Président



François Martignier



Le Secrétaire



Karim Donnet